

PRIME AUX DIPLOMÉS

GUIDE



NOUVEAUX
BACHELIERS
avec mention,
BRAVO!



La municipalité
et le **CCAS**
souhaitent
vous **RÉCOMPENSER !**



FAITES-VOUS CONNAÎTRE EN MAIRIE
AVANT LE **15 SEPTEMBRE**



VILLE DE
NERSAC



CCAS
VILLE DE
NERSAC

Bon à savoir !

Récompenses et aides liées aux diplômes :

C'est le domaine où beaucoup de familles passent à côté de plusieurs centaines d'euros.

Banques : Les banques sont souvent les plus généreuses. Exemples fréquents chez Crédit Agricole, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne. Des primes possibles pour Brevet, CAP, BEP, Bac, BTS, DUT/BUT, Licence. Généralement de 30 à 200 €, parfois davantage pour une mention. *Attention : ces offres changent chaque année. Les opérations "prime réussite" réapparaissent régulièrement chaque été.*

Mutuelles : Certaines mutuelles versent une prime réussite ou des bourses études pour Bac, BTS, études supérieures.

Fondations : Pour les meilleurs dossiers scolaires : bourses au mérite, aides à la poursuite d'études, notamment pour les étudiants boursiers.

Étudiants boursiers : *Aide à la mobilité Parcoursup* - Pour les bacheliers boursiers qui changent d'académie pour leurs études supérieures. Montant de 500 €.

Aide à la mobilité Master - Pour les étudiants boursiers qui changent de région académique lors du passage en Master.

La Prime aux diplômés

Par délibération
du 16 juillet 2026,
le Conseil d'Administration
du CCAS de Nersac a instauré
une prime aux diplômés
du BAC avec mention.

Axe fort de la politique sociale de la commune de Nersac, le CCAS souhaite encourager la réussite scolaire et professionnelle et reconnaître ainsi les efforts des jeunes diplômés avec mention au baccalauréat.

Sont éligibles à cette prime les diplômés du baccalauréat général, technologique ou professionnel (BAC) avec mention (Assez Bien, Bien et Très Bien).

La prime est attribuée sous forme d'une carte cadeau d'un montant de 50 € (cinquante euros) par diplôme obtenu.

Pour bénéficier de cette prime, le demandeur devra : • Adresser une demande écrite au CCAS avant le 15 septembre de chaque année (formulaire à renseigner - *pour les mineurs, la demande sera effectuée par le représentant légal*), fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois, fournir l'original ou une copie certifiée conforme du diplôme ou du relevé de résultats officiel.

La remise de la carte cadeau fera l'objet d'une cérémonie annuelle organisée par la commune, permettant de valoriser publiquement les réussites des jeunes nersacais.

CCAS de NERSAC

Parc de Lubersac - Mairie

16440 NERSAC

05.45.20.04.95 - urbanisme@nersac.fr



VILLE DE
NERSAC



CCAS
VILLE DE
NERSAC